

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête administrative et publique est ouverte, relative au plan de délimitation des zones de protection des eaux souterraines du captage du Very,

COMMUNE DE YENS,

propriété de la commune de Yens.

Les pièces relatives à cette demande seront déposées du 1^{er} mai 2026 au 1^{er} juin 2026 au greffe municipal de Yens où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les oppositions ou observations doivent être déposées, ou adressées par lettre recommandée, auprès du greffe municipal.

La présente enquête publique est ouverte en application de l'art. 63 al. 6 de la Loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution.

Lausanne, le 27 avril 2026

Direction générale de l'environnement
Géologie, sols, déchets et eaux souterraines (GEODES)
Section Eaux souterraines